



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Calcul des pensions

Question écrite n° 64162

#### Texte de la question

M Alain Vidalies appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur les revendications des anciens militaires de la guerre d'Algérie, fonctionnaires et agents des services publics, qui réclament depuis de nombreuses années le bénéfice de la campagne double dans les mêmes conditions que leurs aînés des guerres 1914-1918 et 1939-1945. Ceux-ci font valoir que cette pétition découle simplement de l'application des lois du 14 avril 1924 et 20 septembre 1948, et du décret du 26 janvier 1930, modifié le 25 mai 1950. Par ailleurs, ils contestent l'évaluation du coût de cette mesure qui, selon les calculs auxquels ils ont procédé, s'avère bien inférieur aux estimations du ministère des finances. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement quant à la satisfaction de ces revendications.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de noter au regard de l'égalité des droits entre les générations du feu, que lors des conflits précédents, le bénéfice de la campagne double a été accordé aux seuls fonctionnaires et assimilés et non à l'ensemble des anciens combattants assujettis à tout autre régime de sécurité sociale. Le décret n° 57-195 du 14 février 1957 ouvre droit, pour cette période, aux bonifications de campagne simple. Il s'ensuit que pour les anciens d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, le temps passé sur ce territoire compte pour deux fois sa durée dans le calcul de la retraite. Cependant, de véritables difficultés subsistent au regard de ce qui a été accordé aux précédentes générations du feu. Les conséquences financières d'une éventuelle mesure sont à l'étude. Une première réunion de concertation avec les associations concernées, ouverte par le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, s'est tenue à ce sujet le 30 avril dernier. L'ensemble de ces éléments ne permet pas de prendre des engagements, des maintenant, à ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vidalies Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64162

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1992, page 5161